

Gaza : des dizaines d'ONG menacées d'être interdites d'accès par les autorités israéliennes

De nouvelles règles administratives imposées aux organisations internationales ont déjà entraîné l'exclusion de plusieurs d'entre elles de l'enclave palestinienne. Les acteurs humanitaires se disent très inquiets pour les populations civiles.

Par [Marie Jo Sader](#) et [Laure Stephan](#) (Beyrouth, correspondance)

Publié 22 12 25 à 10h39, modifié à 10h49

Temps de Lecture 5 min.



Des Palestiniens se pressent autour de plats préparés par une cuisine caritative du camp de réfugiés de Nousseirat, dans le centre de la bande de Gaza, le 20 décembre 2025. EYAD BABA / AFP

L'échéance se rapproche. Le 31 décembre, plusieurs dizaines d'organisations non gouvernementales internationales devraient savoir si elles sont autorisées ou non par l'Etat hébreu à opérer dans la bande de Gaza. La plupart de ces acteurs humanitaires interviennent sur place de longue date, avec l'accréditation obligatoire des autorités israéliennes.

Dans un communiqué commun publié le 17 décembre avec plus de 200 organisations internationales et palestiniennes, les agences de l'ONU ont rappelé que leur exclusion aurait « *un impact catastrophique sur l'accès aux services de base* », nécessaires aux quelque 2 millions de Palestiniens qui survivent au milieu des ruines, des inondations

de l'hiver et d'un fragile cessez-le-feu après deux ans d'une guerre d'anéantissement menée par l'armée israélienne à la suite des attaques terroristes du Hamas le 7 octobre 2023.

Au printemps, l'Etat hébreu a modifié la procédure d'enregistrement pour les organisations du secteur humanitaire, qui est désormais du ressort du ministère de la diaspora et de la lutte contre l'antisémitisme. Selon nos informations, les ONG sont aujourd'hui sous forte pression du Cogat, l'organisme militaire israélien supervisant les activités civiles dans les territoires palestiniens, qui fait partie du comité chargé d'étudier les dossiers.

Instrumentalisation de l'assistance humanitaire

Les nouvelles directives imposent que les ONG internationales transmettent les listes de leur personnel palestinien, censé être passé au crible sécuritaire, et qu'elles ne conduisent aucune activité considérée comme délégitimant l'Etat d'Israël ; un critère considéré comme flou et politisé par des humanitaires et des diplomates. En cas de veto, une ONG n'a plus le droit d'avoir du personnel international à Gaza ni d'y faire entrer de l'aide – une interdiction qui touche déjà, depuis le mois de mars, des dizaines d'organisations dont le statut est en suspens.

Les autorités israéliennes défendent leur démarche comme une manière d'écartier tout acteur « *hostile* ». Les ONG y voient une instrumentalisation de l'assistance humanitaire à des fins politiques et un durcissement drastique des conditions de travail.

Sur la centaine d'ONG internationales concernées par la nouvelle procédure, une moitié ont refusé de présenter un dossier, estimant que les règles violaient les principes humanitaires. Une cinquantaine d'autres – celles visées par le couperet du 31 décembre – ont déposé une demande d'accréditation. Une partie d'entre elles ont refusé de transmettre des listes de leurs employés, par crainte de l'utilisation des données.

La plupart des ONG, notamment les plus importantes, telles que Médecins sans frontières ou Norwegian Refugee Council, sont dans l'attente. Fin novembre, 14 dossiers avaient déjà été rejettés, dont celui de Save the Children, qui vient en aide aux enfants à Gaza. Le refus de son enregistrement a créé une onde de choc dans la communauté humanitaire : l'ONG est l'une « *de ces grandes organisations dont Israël a besoin pour maintenir la stabilité* » dans l'enclave, dit un bon connaisseur du dossier. « *Nous avons été surpris et n'avons reçu aucune explication précise de la part des autorités israéliennes. Nous sommes très préoccupés pour l'avenir* », déclare Alexandra Saieh, directrice du plaidoyer humanitaire de Save the Children. L'ONG a engagé des recours, y compris devant les tribunaux israéliens, tout en poursuivant ses activités sur le terrain grâce à plus de 300 employés palestiniens, à ses partenaires sur place et à des achats

de biens sur le marché local. Mais elle ne peut plus faire entrer de l'aide, notamment des médicaments.

« Ecran de fumée »

Parmi la poignée d'ONG réenregistrées, dont l'organisation française Acted, « certaines n'ont pas partagé les listes de leur personnel palestinien, par souci éthique. C'est donc le signe que ce n'est pas le vrai sujet, même s'il est aujourd'hui au cœur du blocage. A l'inverse, une ONG déesenregistrée s'est vu reprocher d'avoir utilisé le mot "génocide" pour décrire la guerre menée à Gaza. D'autres l'ont été sur la base de la "délégitimation" ou en étant accusées "d'affiliation terroriste". La véritable motivation est que les ONG se taisent sur ce qu'elles voient », considère une source humanitaire.

Le Cogat affirme que le nouveau mécanisme vise à garantir que l'aide humanitaire « parvienne directement à la population civile et non au Hamas ». S'il ne nie pas le détournement d'une partie de l'aide – comme cela se produit dans tous les pays –, un responsable onusien sous le couvert de l'anonymat estime néanmoins que « l'argument du détournement de l'aide par le Hamas a toujours été un écran de fumée » et ne justifie pas aux yeux des humanitaires le démantèlement de l'ensemble du système. Le Cogat minimise l'apport des ONG au statut encore incertain, affirmant que « le volume quotidien d'aide entrant à Gaza ne dépend pas [d'elles], et l'application de la loi n'entraînera pas de réduction future sur l'échelle de l'aide humanitaire ».

Les habitants de la bande de Gaza dépendent largement de cette assistance, dont les volumes ont augmenté depuis le cessez-le-feu entré en vigueur le 10 octobre, mais qui demeurent insuffisants. Selon le rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, publié le 19 décembre, si la famine aiguë est terminée, une majorité des Gazaouis restent « confrontés à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire. »

« Nettoyage du système de l'aide »

Selon plusieurs sources, le Cogat promeut l'idée, au sein du Centre de coordination militaro-civil (CMCC) mis sur pied par les Etats-Unis, que les agences des Nations unies actives à Gaza, telles que l'Unicef ou le Programme alimentaire mondial – à l'exclusion de l'UNRWA, l'organisation onusienne qui s'occupe des réfugiés palestiniens, mise au ban par Israël – pourraient prendre le relais des ONG qui seraient bannies.

Pourtant, le personnel des Nations unies (en dehors de celui de l'UNRWA) est réduit dans l'enclave, et les agences s'adossent aux ONG sur place, colonnes vertébrales de la mise en œuvre de l'aide. Dans leur communiqué du 17 décembre, les acteurs humanitaires rappelaient que les ONG gèrent ou soutiennent à Gaza la majorité des hôpitaux de campagne, des dispositifs d'abris d'urgence, des services d'eau et d'assainissement, ainsi que des activités de lutte contre les mines. Sans elles, un tiers

des établissements de santé – qui comprennent des centres de stabilisation pour enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère – pourraient fermer.

Une autre réalité semble déjà à l'œuvre sur le terrain : les bailleurs américains « poussent pour que des organisations opérant depuis peu à Gaza [ces nouveaux acteurs ont obtenu leur enregistrement et ne font pas de plaidoyer] transportent de l'aide pour des ONG entravées. Mais cette logique est refusée par d'autres bailleurs, qui y voient un “nettoyage” du système de l'aide, aux conditions israéliennes », dit un spécialiste.

Des responsables américains au sein du CMCC plaident pour le maintien des ONG internationales habituées au terrain de Gaza, mais ils n'auraient guère d'influence sur le Cogat, qui garde le dernier mot, selon plusieurs interlocuteurs. Et Washington refuse de s'impliquer sur la question du réenregistrement, vue comme un sujet souverain pour Israël. De l'avis de divers humanitaires, la pression européenne est aujourd'hui insuffisante. Cet été, celle-ci avait permis un report de l'échéance de réenregistrement.

« Plus difficile de négocier »

« Depuis le cessez-le-feu et malgré les violations israéliennes, nous ne voyons pas la même prise de parole publique », déplore une source humanitaire. Ainsi, la mort par hypothermie d'au moins trois enfants, selon l'Unicef, et celle de treize autres personnes lors des intempéries de ce début d'hiver, notamment à la suite de l'effondrement d'immeubles fragilisés par les bombardements israéliens, n'a pas provoqué de réaction massive, pas plus que le blocage par le Cogat de l'entrée de tentes, vitales pour les déplacés.

Dans l'attente de la décision sur leur statut, des ONG se préparent à travailler à distance, si elles devaient être radiées. Mais l'enjeu principal est l'entrée de l'aide à Gaza. « Sans cela, on ne pourra rien faire. Et de loin, il sera encore plus difficile de négocier », prédit le cadre d'une organisation active à Gaza. L'inconnu demeure aussi sur la façon dont les ONG, en cas de veto, conserveraient un accès au système bancaire israélien, pour payer des salaires. Selon ce responsable, ses collègues palestiniens s'alarment de cette « épée de Damoclès. Par ses emplois, le secteur humanitaire fait vivre des dizaines de milliers de familles ». « Nous ne savons pas quels seraient les risques sécuritaires pour les équipes, à Gaza et en Cisjordanie, si des opérations continuaient sans le réenregistrement », ajoute une autre humanitaire.

Les menaces d'interdiction ont déjà fait une victime : le plaidoyer public. Face au risque d'être bannies, dans un contexte d'urgence humanitaire pour les Gazaouis, nombre d'ONG font désormais profil bas ou s'expriment sous le couvert de l'anonymat. Elles demeurent pourtant des témoins cruciaux, alors que l'accès à Gaza est interdit à la presse internationale depuis octobre 2023.

[Marie Jo Sader et Laure Stephan \(Beyrouth, correspondance\)](#)